

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sharen Comeau		Date d'inspection Le 26 juin 2026
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de permis 2015890
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4		Numéro de téléphone (506) 899-0673
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux pour l'inspection de renouvellement. Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, le dîner et la sieste. Ratio est respecté pendant l'inspection..

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 juin 2026

Date

original signé par
Sharen Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"